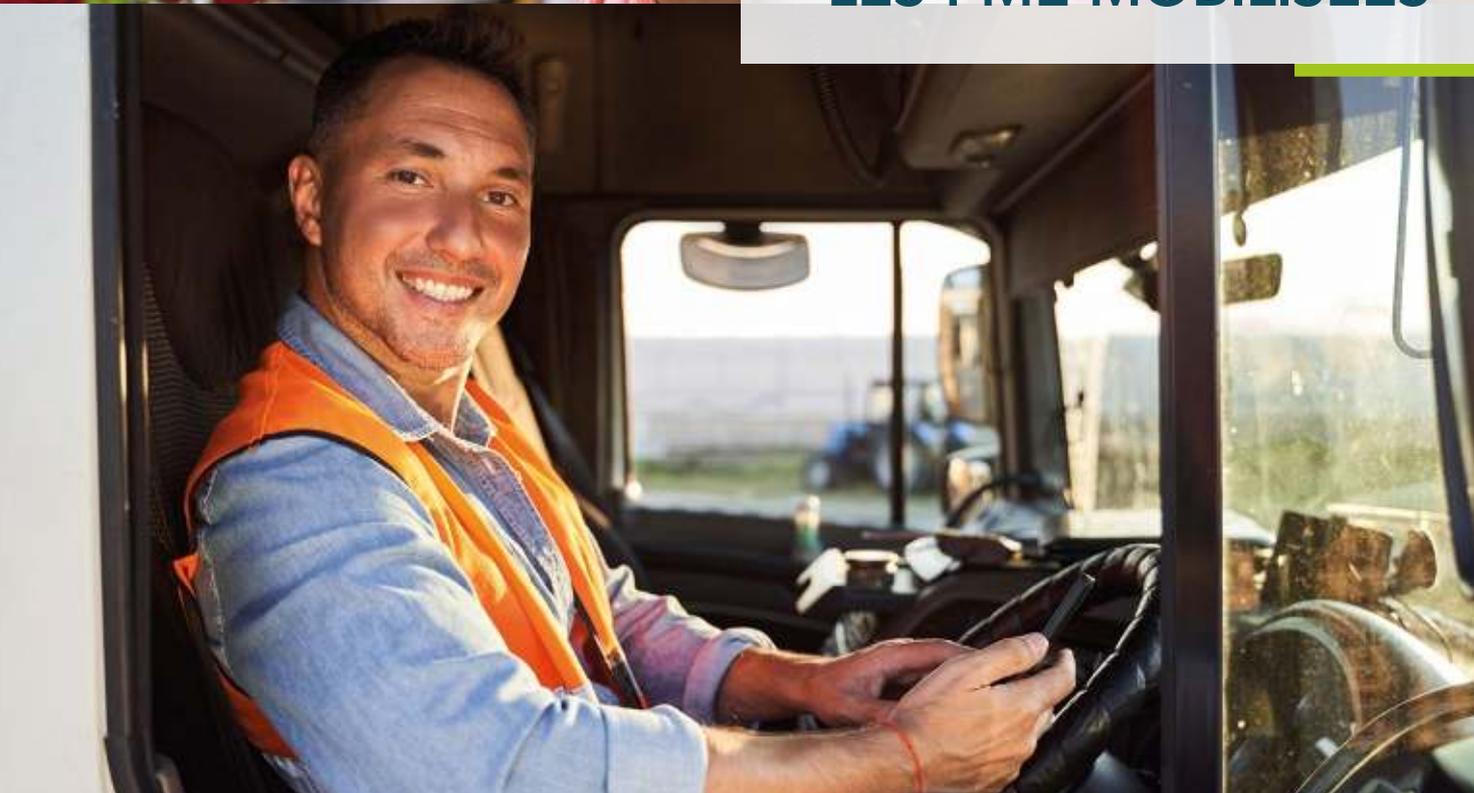




RELANCE ET RSE :
LES PME MOBILISÉES



SOMMAIRE

ÉDITO P.3

FAITS
MARQUANTS P.4

P.6

VOUS DÉFENDRE

- Une forte mobilisation et des actions d'influence ciblées
- Vers un nouveau cadre européen d'information des entreprises en matière de durabilité
- Green deal : de la finance durable à la décarbonation



VOUS SERVIR

P.10

- Une forte actualité des mandats de la CPME
- L'engagement de la CPME en faveur de la biodiversité reconnu

P.12

VOUS INFORMER

- Des partenariats fructueux
- Plan de relance et transition écologique
- RSE : sensibilisation et accélération de la dynamique



CONSTRUIRE ENSEMBLE

P.14

- Pour une reconnaissance publique des démarches vertueuses engagées par les TPE-PME

PERSPECTIVES

P.15



« Faciliter la transition écologique des PME, un axe majeur des propositions soutenues pour le prochain quinquennat. »

FRANÇOIS ASSELIN
Président de la CPME

En réponse à la crise sanitaire et économique liée à la pandémie, le plan de relance du gouvernement a accompagné financièrement les entreprises dans leurs projets en faveur de la transition écologique. **Simple et répondant aux besoins très concrets des TPE-PME**, ces dispositifs pilotés notamment par l'ADEME ont permis de financer études et investissements soutenant ainsi leurs démarches durables. Si l'on peut saluer **l'approche pragmatique retenue pour le plan de relance**, on peut regretter en revanche le caractère très contraignant des **mesures imposées aux entreprises par la loi Climat et Résilience**.

Pour autant, la CPME s'est attachée pendant toute l'année 2021 à être un **interlocuteur constructif et exigeant des pouvoirs publics**, pour que soient accompagnées les TPE-PME dans la nécessaire transition écologique. Se montrant force de propositions, la Confédération a mené des travaux pour identifier les indicateurs ESG* les plus appropriés en matière de publication d'informations extra-financières, pour **guider les PME** qui seront impactées par les évolutions de la réglementation européenne.

Montrer le chemin, c'est le rôle que la CPME a souhaité remplir auprès de ses adhérents, grâce à la **reconnaissance « Partenaire engagé pour la nature »** que lui a décernée l'Office français de la biodiversité.

La CPME est toujours présente lors des grandes échéances démocratiques que vit notre pays. Nous faisons en sorte de placer les TPE-PME au cœur des élections présidentielles et législatives qui s'annoncent. Avec CAP FRANCE PME 2022-2027, la CPME formule **75 propositions en faveur d'un cadre adapté aux besoins des TPE-PME** et à leur développement, en encourageant la prise de risques en promouvant un principe d'innovation dans la Constitution pour ne pas tout sacrifier au principe de précaution et en simplifiant le quotidien des entrepreneurs. **Accélérer et faciliter la transition écologique et la RSE** constituent un axe majeur des propositions que la Confédération soutiendra pour le prochain quinquennat.

Une nouveauté enfin dans le rapport de cette année. Nous avons fait le choix de valoriser les Objectifs de Développement durable des Nations Unies en les mettant en perspective avec nos travaux.

* environnementaux, sociaux et de gouvernance

FAITS MARQUANTS

PRINCIPALES INTERVENTIONS LORS DE RÉUNIONS ET ÉVÉNEMENTS PARTENAIRES

21.01

PARTICIPATION DE LA CPME À LA TABLE RONDE DE L'EFRAG⁽¹⁾

sur le standard européen de reporting extra-financier

23.02

WEBINAIRE CPME/ADEME sur les outils d'aide et d'accompagnement à destination des TPE-PME mis en place dans le cadre de France Relance

18.03

WEBINAIRE CPME/ADEME à l'attention des fédérations sur les financements du plan de relance dédiés aux TPE-PME en matière de transition écologique



PRINCIPALES RENCONTRES AVEC DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET ACTEURS INSTITUTIONNELS

18.03

RÉUNION AVEC OLIVIA GRÉGOIRE, Secrétaire d'État à l'économie sociale solidaire et responsable, sur son projet de plateforme de reporting IMPACT

16.04

RÉUNION CPME ad hoc avec Cédric Bourillet, Directeur général de la prévention des risques

PRINCIPAUX ÉCHANGES AVEC DES PARLEMENTAIRES



24.03

AUDITION SÉNATORIALE par le GT relatif à l'objectif de « zéro artificialisation nette »

23.04

ENTRETIEN AVEC ALEXANDRE HOLROYD, député des Français établis hors de France, sur la révision de la directive sur le reporting extra-financier



16.09

**PARTENARIAT
AVEC LE SALON
PRODURABLE**

08.10

**WEBINAIRE CPME/
ADEME** sur le bilan
des dispositifs
d'accompagnement
de France Relance en
faveur de la transition
écologique

25.11

**WEBINAIRE CPME/
GLOBAL COMPACT
FRANCE** relatif aux
impacts de la loi
Climat et Résilience
sur les TPE-PME



20.10

**INTERVENTION DE LA
SECRÉTAIRE D'ÉTAT** Olivia
Grégoire au Comité directeur
confédéral de la CPME

19.11

**ÉCHANGE AVEC THOMAS
LESUEUR**, Commissaire Général
au Développement Durable en
avril

11.10 & 26.11

**ÉCHANGES AVEC PATRICK
DE CAMBOURG**, Président de
la Task Force EFRAG, sur
les standards de reporting
extra-financier

30.11

**RÉUNION AVEC THOMAS
DODD DE LA DG FISMA** à la
Commission européenne, sur la
proposition de directive CSRD⁽²⁾

Février à juin

10 AUDITIONS

PARLEMENTAIRES sur le projet
de loi Climat et Résilience à
l'Assemblée nationale et au Sénat



⁽¹⁾ European Financial Reporting Advisory Group

⁽²⁾ Corporate Sustainability Reporting Directive



VOUS DÉFENDRE

ACTIONS EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



UNE FORTE MOBILISATION ET DES ACTIONS D'INFLUENCE CIBLÉES



Loi Climat et Résilience : un objectif de décarbonation approprié, mais des moyens souvent inadaptés

Adoptée en juillet après de longs mois de débats parlementaires, cette loi renforce, dans le quotidien des particuliers et des entreprises, la décarbonation de la société et la lutte contre le dérèglement climatique. La CPME, qui a animé un groupe de travail dédié à ce texte et constitué des principales fédérations professionnelles concernées, a formulé de nombreuses propositions pour **rendre plus réalistes et applicables**, un certain nombre de mesures destinées aux entreprises.

Que ce soit sur l'affichage environnemental, la vente en vrac, la consigne pour le verre, les zones à faibles émissions ou le délit d'écocide, la CPME a proposé des **solutions incitatives, cohérentes avec les textes existants et lisibles, notamment pour les TPE-PME**. Son objectif : accompagner plutôt que contraindre, inciter plutôt que sanctionner et en finir avec une approche punitive de l'écologie.



Les transporteurs ont besoin de réponses adaptées

Les transporteurs routiers sont engagés depuis de très nombreuses années dans la transition énergétique, avec des résultats très positifs. Bien avant la loi Climat et Résilience ! Alors que le transport routier de marchandises représente 88 % du fret en France, les camions ne sont responsables que de 6 % des émissions totales de CO₂.

Le vrai défi aujourd'hui réside dans la conversion écologique des flottes, mais pour cela les transporteurs ont besoin de réponses adaptées en matière de disponibilité des énergies, des véhicules (en nombre et accessibles financièrement) et en matière de réseau d'avitaillement.

FLORENCE BERTHELOT

Députée générale de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR)



L'économie circulaire et le « mieux produire et mieux consommer » à l'honneur

Dans la continuité de la loi Anti-gaspillage pour une Économie Circulaire du 10 février 2020 (dite loi AGEC), la transition de notre économie vers un modèle circulaire fut une nouvelle fois au cœur de l'actualité et des travaux de la CPME. Lors de la rédaction des nombreux textes d'application de cette loi, la Confédération a soutenu l'idée d'une **conjugaison juste entre réalités économiques et ambition environnementale**, notamment en matière d'information du consommateur.

La loi AGEC, placée sous le signe du « mieux produire et mieux consommer », marque par ailleurs la naissance du **Conseil National de l'Économie Circulaire (CNEC)** et de **nouvelles filières de Responsabilité Élargie du Producteur**.

La CPME a activement pris part aux groupes de travail et à la définition du fonctionnement du CNEC. De même, elle a **porté la voix de ses adhérents et des secteurs** lors des nombreuses réunions de la Commission Inter-filières de Responsabilité Élargie du Producteur qui s'est penchée sur la définition et la mise en place de filières nouvelles ou étendues.



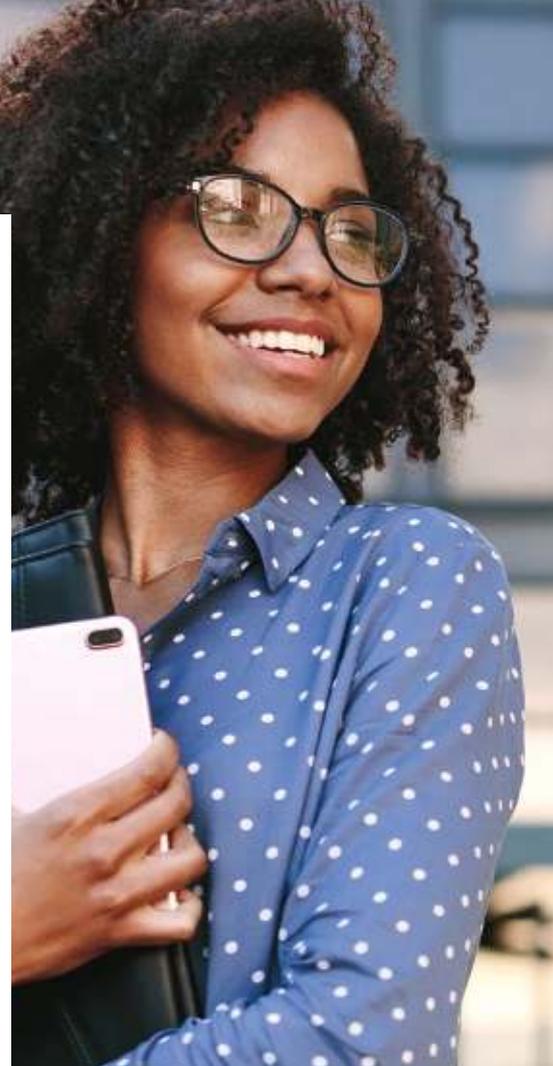
ACTIONS EN LIEN
AVEC LES OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



VERS UN NOUVEAU CADRE EUROPÉEN D'INFORMATIONS DES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

La CPME s'est particulièrement mobilisée sur la proposition de **directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité** par les entreprises. À travers sa réponse à la consultation de la Commission européenne mais également de nombreux échanges avec des acteurs institutionnels européens et français – eurodéputés, Commission européenne, parlementaires nationaux, ministères – la Confédération s'est employée à alerter sur les **effets en cascade**, induits par cette proposition, sur les TPE-PME qui ne sont pas directement concernées par les nouvelles obligations de reporting extra-financier.

ACTIONS EN LIEN
AVEC LES OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



Des standards simplifiés et volontaires pour les PME

L'Union européenne, à l'avant-garde de la RSE⁽¹⁾, a entrepris une refonte de l'information des entreprises en matière de durabilité, via la négociation de la directive CSRD⁽²⁾.

Les entreprises publieront annuellement leurs données environnementales, sociales et de gouvernance selon des standards européens de reporting clairs et harmonisés. Ces standards seront simplifiés et volontaires pour les PME, dont j'ai pu constater la forte implication dans mes multiples échanges avec la CPME, sur ce texte comme sur la taxonomie verte.

PIERRE-EMMANUEL BELUCHE

Chef du Bureau de la finance durable, du droit des sociétés, de la comptabilité et de la gouvernance des entreprises à la DG Trésor

De multiples échanges techniques

Mandaté par la Commission européenne, l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group), groupe consultatif européen sur l'information financière, travaille sur un jeu d'indicateurs communs pour définir le futur standard de reporting extra-financier européen.

Afin que le **standard simplifié volontaire prévu pour les PME soit le plus adapté et pertinent possible**, la CPME a échangé à plusieurs reprises avec le président de la Task Force dédiée de l'EFRAG, Patrick de Cambourg, mais aussi ses homologues européens, dans le cadre de SMEUnited.

La directive ainsi que les standards devant être adoptés en 2022, ce travail aura vocation à perdurer dans les mois à venir.

⁽¹⁾ RSE : responsabilité sociétale des entreprises

⁽²⁾ CSRD : corporate sustainability reporting directive

GREEN DEAL : DE LA FINANCE DURABLE À LA DÉCARBONATION

Paquet « Fit for 55* »

Afin de mettre en œuvre la loi européenne sur le climat et ainsi inscrire l'objectif de neutralité carbone dans une législation contraignante, l'Europe a annoncé en juillet le paquet « Fit for 55 ». La CPME s'est particulièrement penchée sur l'instauration d'un **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières** (MACF) et le fonds social climat. S'agissant du MACF, la Confédération a notamment rappelé la nécessité de **rester vigilant quant aux effets de la mise en place du dispositif sur le système commercial multilatéral** et de ne pas compromettre l'accès des entreprises européennes, notamment des PME, à la chaîne d'approvisionnement mondiale.

ACTIONS EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Taxonomie verte européenne : prévenir les effets sur les TPE-PME

En matière de finance durable, la CPME s'est également penchée sur la taxonomie verte européenne qui constitue le cadre permettant d'identifier les activités économiques durables sur le plan environnemental. Il s'agit d'un texte stratégique dans la mesure où il constituera le **socle des supports financiers en faveur de la transition écologique** et ainsi en déterminera l'accès à ces derniers.

Là encore, la Confédération a alerté sur les risques liés aux **effets en cascade sur les TPE-PME** et a rappelé l'importance d'appliquer le principe « Think Small first ».



12

LE NOMBRE DE PROPOSITIONS LÉGISLATIVES COMPRISES DANS LE PAQUET « FIT FOR 55 »



Une commission pour proposer des solutions de réductions de CO₂

Je suis honoré de représenter la CPME aux travaux de la Commission de l'Économie et du Développement durable présidée par Dominique Bureau. Cette commission mobilise un certain nombre d'experts en économie en vue d'établir des diagnostics partagés et de proposer des pistes d'actions au gouvernement. Les travaux actuels portent sur le paquet « Fit for 55 » qui vise à accélérer la stratégie bas carbone de l'Union européenne. La commission a ainsi permis de mettre en exergue les leviers de réduction des émissions de CO₂ des différents secteurs industriels et de réfléchir aux différentes approches assurantielles. Elle devrait désormais se pencher sur la taxonomie verte.

MANUEL BURNAND

Délégué général de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC)



VOUS SERVIR

UNE FORTE ACTUALITÉ DES MANDATS DE LA CPME



Plateforme RSE

Après avoir formulé des recommandations au gouvernement, en vue de la présidence française de l'Union européenne, sur plusieurs textes relatifs à la RSE, la Plateforme s'est penchée sur des **sujets sociaux** avec deux groupes de travail, l'un portant sur l'affichage social et l'autre sur les aidants. Membre de la Plateforme RSE depuis sa mise en place et **désormais Vice-Présidente de l'instance**, la CPME s'est investie dans ces différents travaux conduits en 2021.

Conseil national de la transition écologique (CNTE)

À l'occasion des travaux du CNTE qui ont porté sur les suites de la Convention citoyenne pour le Climat puis sur la loi Climat et Résilience, la CPME a demandé la nécessaire **applicabilité et le réalisme des dispositions et délais de mise en œuvre**. Plusieurs séances du CNTE ont par ailleurs porté sur le suivi de l'élaboration de la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité. Enfin, à l'occasion de l'examen de l'avis portant sur l'avancement du plan national d'adaptation au changement climatique, la CPME a voté favorablement.

Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC)

La CPME a participé aux premiers travaux relatifs à la stratégie française sur l'énergie et le climat, feuille de route nationale pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. En lien avec les secteurs, la Confédération **y défend les spécificités des TPE-PME** dans le cadre de la mise à jour de politiques nationales (stratégie nationale bas carbone, programmation pluriannuelle de l'énergie, etc.) et des futurs échanges sur la loi de programmation de l'énergie et du climat.

PLUS DE
15

MANDATS CPME DANS DES
INSTANCES CONSULTATIVES ET
GROUPES DE TRAVAIL NATIONAUX
DÉDIÉS À LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



Conseil supérieur pour la prévention des risques technologiques (CSPRT)

Les travaux du CSPRT ont été marqués par des textes techniques importants en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement spécialisées dans les déchets. Des dossiers plus juridiques, faisant notamment suite aux dernières avancées du droit européen, tel que celui sur la « **clause filet** », ont par ailleurs animé les débats au cours desquels la CPME a défendu la cause PME.

Conseil national de la consommation (CNC)

Faisant suite à l'adoption des lois Anti-gaspillage pour une économie circulaire et Climat et Résilience, le Conseil national de la consommation a décidé de **mettre à jour son guide sur les allégations environnementales**. Un groupe de travail dédié, au sein duquel la CPME est co-rapporteur, a été mis en place et devrait rendre sa copie en 2022.

2050

L'OBJECTIF NATIONAL DE NEUTRALITÉ CARBONE

L'ENGAGEMENT DE LA CPME EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ RECONNU

ACTIONS EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En décembre, la Confédération a été distinguée par l'obtention de la **reconnaissance « Partenaire Engagé pour la Nature » (PEN)**, rejoignant ainsi une liste de 36 autres partenaires. Ce programme de l'Office français de la biodiversité s'adresse aux associations portant une action collective de regroupement et d'accompagnement d'acteurs en faveur de la biodiversité.

À cet égard, la CPME a réalisé un **guide « PME, pourquoi et comment agir en faveur de la biodiversité »** co-réalisé avec le Comité 21, donnant aux entreprises un premier aperçu des outils existants pour mettre en place une démarche en faveur de la biodiversité, et les aidant à identifier les acteurs qui pourront les y accompagner.

La CPME a également réactivé son groupe de travail Biodiversité dont l'objectif est de favoriser les échanges et le partage de bonnes pratiques et d'élaborer sa doctrine. Autant d'actions de sensibilisation et d'accompagnement que la Confédération entend poursuivre et décliner dans le plan d'action PEN. Plan qui fera l'objet d'un suivi et dont les résultats seront mesurés par des indicateurs.

La finalité est de **sensibiliser les adhérents à l'enjeu biodiversité ainsi que de contribuer à l'engagement de nouveaux partenaires et entreprises**, en favorisant le partage de pratiques vertueuses et en valorisant les initiatives d'entrepreneurs pour la biodiversité.



VOUS INFORMER

DES PARTENARIATS FRUCTUEUX

ACTIONS EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



L'année 2021 aura été riche en partenariats et publications. Après l'édition du guide sur la biodiversité, réalisé en partenariat avec le Comité 21, la Confédération a contribué à la réalisation du **guide du Global Compact France** sur les Objectifs de développement durable (ODD) à destination des PME. Enfin, comme à l'accoutumée, la CPME s'est également fait le relais du **baromètre OBSAR** sur la RSE.



Les TPE-PME, indispensables à la réussite de la transition écologique

Le Plan France Relance a été l'occasion pour l'ADEME de travailler de façon plus approfondie avec les TPE et les PME, qui représentent 99,8 % des entreprises en France et qui sont indispensables pour réussir la transition écologique. Impossible de faire cela sans travailler plus finement avec la CPME. C'est dans cet esprit de collaboration que trois webinaires de présentation des dispositifs du Plan de relance à destination des PME ont été réalisés en 2021 et ce partenariat va se poursuivre en 2022.

ARNAUD LEROY

Président de l'ADEME,
Agence de la Transition écologique

PLAN DE RELANCE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Des webinaires opérationnels pour des problématiques de terrain

Les **trois webinaires organisés avec l'ADEME** durant l'année sur les aides en matière de transition écologique ont rencontré un franc succès via la participation de plus de 150 adhérents. L'objectif était de les informer au mieux sur les multiples dispositifs mis en place par l'agence, dans le cadre du plan de relance, tel que le dispositif Tremplin pour la transition écologique des PME.

« Pour des régions partenaires des entreprises » : la CPME interpelle les candidats aux élections régionales

Détenant les leviers de soutien au développement économique, les régions doivent être les partenaires des PME. Former les acheteurs publics régionaux en faveur d'une politique d'achats responsables ou faciliter la mobilité en aidant à l'achat de véhicules propres pour les TPE-PME qui travaillent dans les zones à faible émission (ZFE) se retrouvent parmi les **35 propositions** présentées en juin par la CPME.

RSE : SENSIBILISATION ET ACCÉLÉRATION DE LA DYNAMIQUE

ACTIONS EN LIEN
AVEC LES OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



Échange entre adhérents et partage de bonnes pratiques

Parce qu'il est parfois plus simple et plus parlant de passer par des illustrations concrètes et des exemples pour évoquer ces enjeux, la CPME a publié un recueil d'initiatives de 24 fédérations professionnelles, adhérentes et non adhérentes, et de CPME territoriales en matière de RSE.

L'objectif de cette publication est double : **illustrer la diversité des approches** mises en œuvre par les fédérations professionnelles et donner un **aperçu de la dynamique portée par les CPME territoriales sur la RSE.**

À travers cette photographie des approches engagées, la CPME a souhaité contribuer à les valoriser auprès des entreprises, des parties prenantes et des pouvoirs publics, et faire de cette publication une **source d'inspiration pour les professionnels** qui désirent s'engager dans la RSE.



Promouvoir les bonnes pratiques sur le territoire

Le réseau français du Pacte Mondial des Nations Unies est composé à plus de 60 % de PME. Il est donc naturel pour nous de collaborer avec la CPME afin d'agir au plus de près d'elles, afin de les accompagner dans leurs démarches de structuration et de développement de responsabilité sociétale d'entreprise. La CPME est un partenaire précieux pour le Global Compact France, notamment dans les territoires, pour promouvoir les bonnes pratiques d'entreprises de taille moyenne en lien avec les Objectifs du développement durable, alors qu'il reste moins de huit ans pour mettre en œuvre l'Agenda 2030.

NILS PEDERSEN

Délégué général du Global
Compact France



PLUS DE

24

FÉDÉRATIONS
PROFESSIONNELLES
ENGAGÉES DANS DES
DÉMARCHES RSE

CONSTRUIRE ENSEMBLE



POUR UNE RECONNAISSANCE PUBLIQUE DES DÉMARCHES VERTUEUSES ENGAGÉES PAR LES TPE-PME

Rapport sur les labels sectoriels de la Plateforme RSE

La CPME s'est particulièrement investie dans les travaux de la Plateforme RSE portant sur les labels RSE sectoriels. Convaincue qu'une **RSE volontaire, adaptée et attestée par une tierce partie** constitue un **gage de performance** pour les TPE-PME, elle promeut depuis plus de dix ans ces démarches sectorielles. L'objectif est d'embarquer un grand nombre d'entreprises dans cette dynamique. La Confédération espère maintenant que ce rapport, au même titre que ceux élaborés par le Sénat et l'Assemblée nationale, sera suivi de mesures concrètes pour les entreprises.

Plateforme gouvernementale IMPACT : publier et mesurer ses données ESG

Anticiper les évolutions de la réglementation européenne en matière de reporting extra-financier et orienter les choix des Français vers des entreprises responsables, telles sont les raisons qui ont amené le gouvernement à créer la plateforme IMPACT. Les entreprises y sont invitées à publier leurs données ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) et ainsi faire connaître leurs pratiques RSE. Consultée sur ce projet, la CPME a salué l'intention gouvernementale tout en soulignant la **nécessité de limiter le nombre d'indicateurs** ESG à renseigner par les entreprises, notamment les PME, et d'en **garantir la qualité**.

ACTIONS EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Prendre appui sur les retours d'expérience des PME

C'est un long travail d'analyses et de discussions qui a abouti cette année à la publication de l'avis de la Plateforme RSE sur les labels RSE. En prenant appui sur les retours d'expérience des fédérations professionnelles qui ont expérimenté un label RSE sectoriel, les parties prenantes réunies au sein de la Plateforme RSE ont formulé leurs recommandations, et défini les principes qui devraient guider, selon elles, une politique de soutien à l'engagement des PME dans des démarches RSE structurées.

FRÉDÉRIQUE LELLOUCHE

Présidente de la Plateforme RSE

PERSPECTIVES



« Il est nécessaire d'anticiper les mutations de la société et d'y associer les petites et moyennes entreprises. »

GUILLAUME DE BODARD

Président de la commission Environnement et Développement durable de la CPME

Tenir le cap, c'est ce que les TPE-PME ont tenté de faire en 2021 ! Durement fragilisées par une crise sanitaire persistante, les entreprises, et leurs dirigeants, sont restés singulièrement mobilisés en faveur de la transition écologique et de la RSE. Assurées des opportunités que constitue cette transition, les **PME demeurent des acteurs incontournables...** pour peu qu'on en finisse avec une pléthore réglementaire européenne et nationale, qui ne cesse de les impacter.

Au contraire, et c'est le leitmotiv de la CPME, **montrons le chemin d'une RSE volontaire, adaptée, incitative** qui, nous en sommes convaincus, rend plus performantes les entreprises.

En 2022, l'action RSE de la Confédération sera résolument plus prospective avec l'ouverture de travaux sur la mise en place d'un **comité de parties prenantes**.

La crise liée à la pandémie nous a rappelé ô combien il est nécessaire d'anticiper les mutations de la société et d'y associer les petites et moyennes entreprises. C'est à ce titre, que je me suis particulièrement investi en tant que Vice Président de la Plateforme RSE dans les travaux de cette instance. Les questions liées à la santé/environnement et aux substances étant de plus en plus prégnantes, nous mettrons en place un groupe de travail qui y sera consacré. Là encore, la Confédération s'empare des sujets d'importance pour accompagner les entreprises, identifier les enjeux économiques et sociaux et y apporter des réponses concrètes et adaptées.



Service Environnement et Développement durable de la CPME :

— sbourgogne@cpme.fr
— srachi@cpme.fr
— tfarge@cpme.fr

Ce document, conçu par l'Agence Planète, est imprimé par l'Imprimerie de la Centrale qui répond aux critères « Imprim'vert ».

Crédits photos : © CPME, © AdobeStock (pressmaster, auremar, Yakobchuk Olena, Dragana Gordic, Krakenimages.com, JonoErasmus, Jacob Lund, beetleoff, goodluz, industrieblick, lightpoet, LEFORT Maxime).



8-10, Terrasse Bellini
92806 Puteaux cedex
www.cpme.fr



LA CPME EST
LA PREMIÈRE ORGANISATION
INTERPROFESSIONNELLE À ÊTRE
CERTIFIÉE ENGAGEMENT
DE SERVICE QUALI'OP